

ANNEXE A L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2009-135
DU 16 MARS 2009 FIXANT LES TARIFS DES PARKINGS
PUBLICS POUR L'ANNÉE 2009 AINSI QUE LES TARIFS
AUTOCARS POUR L'ANNÉE 2010

TARIFICATION A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2009

A - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS
"JOUR ET NUIT"

Cat.	Libellés	à/c 01/04/09 €
A	"JOUR ET NUIT"	
A1	* "J & N" - Régime général / VL	93,50
	* "J & N" - Résidents Monaco-Ville au P. de la Visitation - avec place réservée / VL	93,50
	* "J & N" - Véhicules des Associations monégasques reconnues d'utilité publique / VL	93,50
A2	* "J & N" - Place réservée / Camping-car	145,00
A3	* "J & N" - Place réservée / VL	145,00

A5	* "J & N" - Agents Force Publique ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking sous immeuble - avec pl. réservée ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking public de proximité si absence de parking dans immeuble domaniaux : 1 ^{er} véh. - sans pl. réservée / VL	80,00
A6	* "J & N" - Résidents Monaco-Ville aux PP. Visitation et Chemin des Pêcheurs - sans place réservée / VL	80,00
A7	* "J & N" - Véhicules spéciaux (petits trains, etc, ...)	350,00
A8	* "J & N" - 2 ^{ème} empl. réservé dans un même box (emplacement d'accès malaisé) / VL	42,00
A10	* "J & N" - Courte durée "Semaine" (7 jours maximum) / VL	40,00
A11	* "J & N" - Courte durée "Quinzaine" (15 jours maximum) / VL	67,00

B - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS
"JOUR ET NUIT" - Option "Véhicules Propres"

Cat.	Libellés	à/c 01/04/09 €
A P	* "JOUR ET NUIT" - "Véhicules propres" (-130g /km et Véhicules Diesel munis de Filtre à particules) (Sur justificatif à présenter annuellement par le titulaire.)	
A1P	* "J & N" - Régime général / VL	80,00
	* "J & N" - Résidents Monaco-Ville au P. de la Visitation - avec place réservée / VL	80,00
	* "J & N" - Véhicules des Associations monégasques reconnues d'utilité publique / VL	80,00
A3P	* "J & N" - Place réservée / VL	125,00
A5P	* "J & N" - Agents Force Publique ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking sous immeuble - avec pl. réservée ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking public de proximité si absence de parking dans immeuble domaniaux : 1 ^{er} véh. - sans place réservée / VL	70,00
A6P	* "J & N" - Résidents Monaco-Ville aux PP. Visitation et Chemin des Pêcheurs - sans place réservée / VL	70,00

C - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS
"JOUR ET NUIT" - Option "Petits Rouleurs"

Cat.	Libellés	à/c 01/04/09 €
A	"JOUR ET NUIT" - "Petits Rouleurs"	
A1	* "J & N" - Régime général / VL	93,50

	* "J & N" - Résidents Monaco-Ville au P. de la Visitation - avec place réservée / VL	93,50
	* "J & N" - Véhicules des Associations monégasques reconnues d'utilité publique / VL	93,50
A2	* "J & N" - Place réservée / Camping-car	145,00
A3	* "J & N" - Place réservée / VL	145,00
A5	* "J & N" - Agents Force Publique ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking sous immeuble - avec pl. réservée ; Locataires des immeubles domaniaux dans parking public de proximité si absence de parking dans immeuble domaniaux : 1 ^{er} véh. - sans pl. réservée / VL	80,00
A6	* "J & N" - Résidents Monaco-Ville aux PP. Visitation et Chemin des Pêcheurs - sans place réservée / VL	80,00
A7	* "J & N" - Véhicules spéciaux (petits trains, etc, ...)	350,00
A8	* "J & N" - 2 ^{ème} empl. réservé dans un même box (emplacement d'accès malaisé) / VL	42,00
A10	* "J & N" - Courte durée "Semaine" / VL	40,00
A11	* "J & N" - Courte durée "Quinzaine" / VL	67,00
	* REMISE "Petit Rouleur" : utilisation du véh. maximum 10 fois par mois dans le créneau horaire "07 h 30 et 18 h 30 hors week-ends et jours fériés monégasques" - sur cat. A1 + A3 + A1P + A3P - pour 2 véh. maximum	15%
	* REMISE "Petit Rouleur" : utilisation du véh. maximum 15 fois par mois dans le créneau horaire "07 h 30 et 18 h 30 hors week-ends et jours fériés monégasques" - sur cat. A1 + A3 + A1P + A3P - pour 2 véh. maximum	10%

A - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS "JOUR"

Cat.	Libellés	à/c 01/04/09 €
B	"JOUR"	
B1	* Régime général = forfait 300h (+ les cadres : "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR." ; et les véh. de service dans P.P. Hypercentre)	73,00

B12	* Forfait "120 heures/mois" COVOITURAGE cat. B1	20,00
B2	* P.P. de l'Hypercentre = forfait 300 h : Agaves, Boulingrins, Carmes, Centre Administratif, Condamine, Costa, Grimaldi Forum, Larvotto, Louis II, Moulins, Ostende, Quai Antoine 1 ^{er} , Roqueville, Saint-Charles, Saint-Laurent, Square Gastaud, et Testimonio (sauf les cadres : "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C.CARDIO THOR." ; et les véh. de service)	99,00
B22	* Forfait "120 heures/mois" COVOITURAGE cat. B2	25,00
B3	* Fonctionnaires et assimilés - avec pl. réservée = forfait 250 h	51,00
B4	* Fonctionnaires et assimilés + Salariés non-cadres "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR." * Salariés non-cadres aux PP. de Fontvieille - Salariés de Monaco-Ville au P. du Ch. des Pêcheurs - Salariés non-cadres du Port Hercule au P. Digue = forfait 250 h	36,00
B42	* Forfait "120 heures/mois" COVOITURAGE cat. B4	10,00
B8	* Forfait "100 heures/mois" (p/Sport, Clubs, ...): PP. Stade Louis II, Cond., J.E., Gare	20,00
B9	* Forfait "40 heures/mois" (p/Sport, Clubs, ...): PP. Stade Louis II, Cond., J.E., Gare	10,00

B - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS
"JOUR" - Option "Véhicules Propres"

Cat.	Libellés	à/c 01/04/09 €
B P	"JOUR - Véhicules propres" (-130g /km et Véhicules Diesel munis de Filtre à particules) (Sur justificatif à présenter annuellement par le titulaire.)	
B1P	* Régime général = forfait 300h (+ les cadres : "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR." ; et les véh. de service dans P.P. Hypercentre)	62,00

B2P	* P.P. de l'Hypercentre = forfait 300 h : Agaves, Boulingrins, Carmes, Centre Administratif, Condamine, Costa, Grimaldi Forum, Larvotto, Louis II, Moulins, Ostende, Quai Antoine 1 ^{er} , Roqueville, Saint-Charles, Saint-Laurent, Square Gastaud, et Testimonio (sauf les cadres : "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C.CARDIO THOR." ; et les véh. de service)	85,00
B3P	* Fonctionnaires et assimilés - avec pl. réservée = forfait 250 h	43,00
B4P	* Fonctionnaires et assimilés + Salariés non-cadres "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C. CARDIO THOR." * Salariés non-cadres aux PP. de Fontvieille - Salariés de Monaco-Ville au P. du Ch. des Pêcheurs - Salariés non-cadres du Port Hercule au P. Digue = forfait 250 h	31,00

C - TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS
"JOUR" - Option "Parking Malin" (*)

Cat.	Libellés	à/c 01/04/09 €
B	"JOUR - Parking Malin"	
B13	* Régime général = forfait 100h (+ les cadres : "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C.CARDIO THOR." ; et les véh. de service dans P.P. Hypercentre)	41,50
B23	* P.P. de l'Hypercentre = forfait 100 h : Agaves, Boulingrins, Carmes, Centre Administratif, Condamine, Costa, Grimaldi Forum, Larvotto, Louis II, Moulins, Ostende, Quai Antoine 1 ^{er} , Roqueville, Saint-Charles, Saint-Laurent, Square Gastaud, et Testimonio (sauf les cadres : "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C.CARDIO THOR." ; et les véh. de service)	50,00
B43	* Fonctionnaires et assimilés + Salariés non-cadres "SBM - GRIMALDI FORUM - MONACO TELECOM - I.M.2.S. - C.CARDIO THOR." * Salariés non-cadres aux PP. de Fontvieille - Salariés de Monaco-Ville au P. du Ch. des Pêcheurs ou au P. Digue - Salariés non-cadres du Port Hercule au P. Digue = forfait 100 h	25,00

(*) L'abonnement "JOUR - Parking Malin" sera prioritairement
proposé aux nouveaux abonnés.

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS
"DEUX-ROUES"

Cat.	Libellés	à/c 01/04/09	
		€	€
C	"DEUX-ROUES" (*)	Mois	An
C1	* 500 cc et plus	16,00	192,00
C2	* De 250 cc à 499 cc	16,00	192,00
C3	* De 101 cc à 249 cc	8,00	96,00
C4	* De 50 cc à 100 cc	8,00	96,00
C5	* Moins de 50 cc	3,50	42,00
C6	* Deux-roues "électriques" ; et Vélos	2,00	24,00

(*) Sauf locataires des immeubles domaniaux dans le parking public sis en infrastructure, où le stationnement sera gratuit.

TARIFS DES ABONNEMENTS MENSUELS
"VEHICULES DE GARAGES"

Cat.	Libellés	à/c 01/04/09	
		€	€
G	"GARAGES" - Place réservée V.L.		
G1	* Par véhicule		145,00

TARIFS DE LA ROTATION HORAIRE

1) REGIME GENERAL :

Durée de stationnement	à/c 01/04/09
	€
Parkings : Agaves - Annonciade - Athéna - Bosio - Boulingrins - Carmes - Centre Administratif - Charles III - Chemin des Pêcheurs - Colle - Condamine - Costa - Digue - Ecole - Gare - Grimaldi Forum - Hélicopt - Industries - Jardin Exotique - Larvotto - Louis II - Moulins - Ostende - Papalins - Plati - Port - Quai Antoine 1 ^{er} - Roqueville - Saint-Charles - Saint-Laurent - Saint-Nicolas - Square Gastaud - Stade Louis II - Testimonio - Triton	
* moins d'une heure	0,00
* de 1 h à 1 h 20	2,50
* au-delà : par tranche de 20 mn	0,90
* de 4 h à 5 h : par tranche de 20 mn	0,80
* au-delà de 5 h : forfait quelle que soit la durée, jusqu'à "J+1" 08 h 00	13,00
* de 19 h 00 à 08 h 00 : de l'heure (*)	0,30
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00 (*)	2,00

(*) Tous parkings sauf le P. des Boulingrins et les parkings commerciaux ou particuliers qui ont leur propre tarif.

2) REGIME COMMERCIAL ET PARTICULIER :

Durée de stationnement	à/c 01/04/09
	€
A) Parkings : Centre Commercial de Fontvieille - Place d'Armes	
* moins d'une heure	0,00
* de 1 h à 1 h 20	3,00
* au-delà : par tranche de 20 mn	0,90
* au-delà de la 3 ^e h : par tranche 20 mn	1,00
* au-delà de 5 h : de l'heure	4,10
* de 19 h 00 à 08 h 00 : de l'heure (*)	0,30
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00 (*)	2,00

(*) Sauf le Parking du Centre Commercial de Fontvieille qui ne dispose pas de tarif de nuit.

Durée de stationnement	à/c 01/04/09
	€
B) Parking : Centre Hospitalier Princesse Grace	
* moins d'une heure	0,00
* de 1 h à 1 h 20	1,10
* au-delà : par tranche de 20 mn	0,90
* au-delà de 5 h : forfait quelle que soit la durée, jusqu'à "J+1" 08 h 00	11,00
* de 19 h 00 à 08 h 00 : de l'heure	0,30
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00	2,00

Durée de stationnement	à/c 01/04/09
	€
C) Parking : Abbaye	
* moins de 30 mn	0,00
* de 30 mn à 1 h 00	1,00
* au-delà : par tranche de 20 mn	0,90
* au-delà de la 3 ^e h : par tranche 20 mn	1,00
* au-delà de 5 h : de l'heure	4,10
* de 19 h 00 à 08 h 00 : de l'heure	0,30
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00	2,00

Durée de stationnement	à/c 01/04/09
	€
D) Parking : Visitation	
* Forfait "Demi-journée"	3,00
* Forfait NUIT : de 19 h 00 à 08 h 00	2,00

3) TARIFS ROTATIONS HORAIRES - DIVERS :

Cat.	Libellés	à/c 01/04/09 €
W50	* Abts Covoiturage + Abts "Parking malin" : dépassement (/h)	1,00
W51	* Carte à décompte P. Boulingrins (/h)	0,60
W52	* Jetons "Commerçants" et Chèques-parking (/u)	0,50
W61	* Carte Multiparc "Self Service" - Remise :	35%
W62	* Carte Multiparc "A décompte" de 10 € à 150 € - Remise :	35%
W71	* Carte Multiparc "Perdue"	10,00
W80	* Forfait "Spectacle" (- de 3 h)	2,00
W81	* Forfait demi-journée "Congrès" (4 h)	3,00
W82	* Forfait journalier - "Congrès" ou "Journée"	5,50
W83	* Forfait journalier - "Courte durée"	7,50
W84	* Forfait journalier "Ticket perdu"	13,00

4) MOTOCYCLES :

Libellé	à/c 01/04/09 €
* Forfait Journée au-delà de 5 h de stationnement	1,50

5) CAMPING-CARS :

Durée de stationnement	à/c 01/04/09 €
* 1 ^{ère} et 2 ^{ème} heures (/h)	2,70
* 3 ^{ème} heure et au-delà (/h)	1,70
* NUIT (de 23 h 00 à 08 h 00) :	
* 1 ^{ère} heure de nuit	2,30
* 2 ^{ème} heure de nuit	4,40
* 3 ^{ème} heure de nuit	6,50
* 4 ^{ème} heure de nuit et au-delà (/h)	10,80
* Forfait "Jour Hôtel" (/j)	25,00
* Forfait "Séjour chez un habitant de la Pté" (/j)	8,80
* Forfait journalier "Ticket perdu" (/j)	26,00

6) CAMIONS :

Libellés	à/c 01/04/09 €
* Tarif horaire au Parking du Grimaldi Forum :	
* de la 1 ^{ère} à la 12 ^{ème} heure (/h)	1,00
* au-delà de la 12 ^{ème} heure (/h)	2,00
* Forfait "Journée" aux P. Grimaldi Forum et Chemin des Pêcheurs (saison hivernale) (/j)	36,00

7) LAVAGES :

Libellés	à/c 01/04/09 €
* Jeton "Lavage" (/u)	6,00
* Jeton "Aspirateur" (/u)	1,00
* Jeton "Lavage" p/Professionnels de l'automobile (/u)	3,00

TARIFICATION "AUTOCARS" pour l'année "2010"

Cat.	Libellés	2010 €
D1	* Forfait AUTOCARS "Journée" valable jusqu'à 0 h	121,00
D2	* Forfait "Association", "Scolaire", ou "Manifestation sportive"	40,00
D3	* Remise "Basse Saison" (01/01-20/03 et 01/11-31/12) sur forfait "Journée"	-30,00
D4	* Forfait "Séjour Hôtel" pour séjour dans hôtel en Pté (jusqu'à 10 h 00 le lendemain matin)	90,00
D5	* Forfait "Nuit" pour séjour une nuit dans hôtel en Pté (16 heures maximum entre 18 h et 10 h)	48,00 /n
D6	* Forfait "Nuit - Restaurant" : de 18 h à 04 h + repas de 20 personnes minimum	Gratuit
D8	* Remise autocar "Repas" (20 personnes minimum) : - sur forfait "Journée"	-25,00
	* TARIFICATION HORAIRE : - "Nuit" : de 18 h à 04 h (50,00 € maximum, soit 4 heures facturées)	11,50 /h
	- "Tour en Ville" (hôtels, croisières, ...)	11,50 /h
	* PARKING DU JARDIN EXOTIQUE pour les groupes visitant cet établissement : - de 0 à 2 heures de stationnement	Gratuit

	- au-delà de 2 heures de stationnement	Appl° forfait "Journée"
D9	* Remise "Abonnés Autocars" :	
	- C.A. mensuel de 400 € à 800 €	-15%
	- C.A. mensuel de 801 € à 1.600 €	-20%
	- C.A. mensuel supérieur à 1.600 €	-30%
	* "Remise Fixe - Abonnés Cies Guides ou Agences Voyages" :	-10%
	à la condition que le C.A. mensuel soit supérieur à 800 €	